

NOMENCLATURE : 3.2

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

CITE DU 12/14
RENOVATION DU QUARTIER
ACQUISITION DE PARCELLES

Rapporteur : Madame Laure MEPHU NGUIFO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260428-DLB05_28042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Dans le cadre de la rénovation urbaine portée par l'ANRU, la Cité du 12/14 a été retenue pour le projet « quartier fertile ». Cette initiative prévoit la création, par l'association La Vie Active, d'une ferme urbaine sur le secteur de l'Œil de la Bourdonnais. Ce projet permettra notamment :

- D'accompagner l'insertion sociale et professionnelle, de personnes en situation de handicap en développant des activités agricoles,
- De développer des activités au service de la population, des acteurs du territoire en créant une ferme.

En parallèle, la Ville de Lens mène un projet de requalification des espaces publics situés à proximité de la ferme urbaine, visant à désenclaver le quartier. Ce projet inclut notamment la création d'une nouvelle ligne de transport en commun reliant le centre-ville au nouvel hôpital, en passant par la Cité du 12/14. Pour permettre cette nouvelle desserte, des travaux d'élargissement de la voirie sont nécessaires, en particulier sur la rue de la Bourdonnais.

Afin de faciliter la réalisation de ces travaux et la requalification des espaces publics qui favoriseront également la desserte de son nouvel équipement d'intérêt social, le Conseil d'administration de l'association LA VIE ACTIVE a marqué son accord pour céder à la Ville, moyennant le prix symbolique d'UN EURO (1,00 €), deux parcelles de terrain nu cadastrées section AT numéro 1043 (contenance arpentée : 23 m²) et 1045 (contenance arpentée : 21 m²), sises rue de la Bourdonnais à LENS (62300), nécessaires pour ce projet et libres de toute location ou occupation.

En application des dispositions combinées des articles L.1311-9 à L. 1311-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et L. 1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), l'assemblée délibérante peut valablement se prononcer sur ce projet acquisitif sans évaluation préalable par la Direction de l'Immobilier de l'État.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, il est ici proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser l'acquisition, moyennant le prix d'UN EURO (1,00 €) symbolique, des deux parcelles de terrain nu sises à LENS (62300), rue de la Bourdonnais, libres de location et de toute occupation, cadastrées section AT numéro 1043 (contenance arpentée : 23m²) et 1045 (contenance arpentée : 21m²) et appartenant à l'association LA VIE ACTIVE dont le siège social est à ARRAS (62000), 4 rue BEFFARA,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition de même que tous actes rectificatifs ou complémentaires ainsi que tous documents nécessaires à la régularisation de cette transaction, tous les frais, droits et émoluments de cet acte et tous ceux qui en ont été le préalable ou en seront la suite ou la conséquence étant intégralement à la charge de la Ville.

Les commissions Finances et Travaux - Aménagement ont émis des avis favorables.

M. Jean-François CECAK ne prend pas part au débat ni au vote.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,




Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,

Jordan LOURDEL



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHE EN MAIRIE LE 30 AVRIL 2026

=====
SEANCE DU 28 AVRIL 2026
=====

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 21 avril 2026, envoyée le 22 avril 2026.

Etaient présents : M. ROBERT, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme KAUFMANN, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme DEGOUVE, M. OUDJANI, Mme DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mmes ROPERTO, GLEMBA, M. LANNOY, Mmes BRAET, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes PETERSEN, ESSAIDI, M. DE SCHEPPER, Mmes COROENNE, LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEIU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

M. HANON ayant donné pouvoir à Mme MEPHU NGUIFO, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LAGNIEZ ayant donné pouvoir à M. CECAK, M. WATTIER ayant donné pouvoir à M. ROBERT.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Jordan LOURDEL, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.



Indice	Date	Désignation
A	07/04/2025	Sortie du plan
B	11/04/2025	Matérialisation le 11/04/2025
C	25/04/2025	Mise à jour de la nouvelle numérotation : Application du DMPC n°3322 G

LENS

Rue de la Bourdonnais

Département du PAS DE CALAIS
Commune de LENS

PLAN PARCELLAIRE DE DIVISION

Rattachement planimétrique: Système RGF93-CC50 (TERIA)
Rattachement altimétrique: Système NGF-IGN69

Fichier : 24-1188501-PPD04-DWG

Cadaastre
Section
Numéros
Contenance

Dossier : 24-11885-01

Ech : 1/250

Date : 07/04/2025



C

